

Eclaireuses Eclaireurs de France
La Planche
63250 VISCOMTAT
PORT : 06 28 43 02 74/04 73 51 81 26
FAX : 04 73 51 89 47
COURRIEL : laplanche@eedf.asso.fr
Site : www.domainedelaplanche.ecles.fr



DOMAINE DE LA PLANCHE

convention d'accueil de camp



Entre les Éclaireuses Éclaireurs de France

Domaine de la Planche

Et

Rue.....

Code postal et ville.....

Tel.....

Mail:.....



Date du séjour : du

au

Article n°1 : Le choix de la laïcité.

En affirmant le respect fondamental de l'homme dans sa diversité, lutter contre toute forme de discrimination et d'intolérance...

Le domaine des éclés accueille toutes les personnes qui le veulent sans discrimination.

Ainsi, plusieurs camps sont susceptibles de se dérouler en même temps et les groupes peuvent avoir des pratiques différentes....

Article n°2 : Faire vivre ouverture et solidarité.

En étant ouvert au monde et à l'autre, en développant un état d'esprit, d'échange, de partage, d'écoute, de construction commune.

Accueil et départ:

A votre accueil, un rapide tour du terrain est effectué avec la directrice ou le directeur du séjour. Les limites du terrain sont réexpliquées et un état des lieux est réalisé.

Une caution de 1000€ est demandée ainsi qu'une attestation d'assurance.

La caution est rendu en totalité ou en partie à la fin du camp à condition que l'ensemble des règles de vie aient été respectées et que le lieu soit rendu comme à votre arrivée.

Cohabitation :

Afin que tous les camps se passent au mieux nous vous demandons de bien vouloir participer à des rencontres de directeurs de camp à des moments qui conviennent à tous afin d'échanger sur d'éventuelles incompréhensions mais surtout pour que les camps interagissent.

Cependant certaines règles ne sont pas négociables :

- ✓ Chaque groupe doit respecter les lieux et les laisser propres avant son départ.
- ✓ Chaque groupe s'engage à ne plus faire de bruit au delà de 22h30: merci de faire attention au niveau sonore lors des réunions entre animateurs.
- ✓ Les services collectifs : nettoyage des sanitaires, rangement de l'espace poubelle, nettoyage de la salle d'accueil sont obligatoirement effectués par les groupes

Matériel

- ✓ Du matériel peut vous être prêté, il est notifié sur une fiche indépendante. Le matériel doit être rendu dans l'état dans lequel il a été prêté. Dans le cas contraire, une partie de la caution sera prélevée.
- ✓ Le bois mis à disposition pour les constructions ne doit pas être découpé (plusieurs longueurs sont disponibles), ni brûlé
- ✓ Les perches sont fournies par le centre, les croûtes, les dosses, la volige ne sont pas fournies. Chaque groupe effectue sa commande (vous pouvez mutualiser)

Communication :

- ✓ Nous vous demandons de communiquer avec les parents des enfants qui sont en séjour par un autre biais que le secrétariat de la planche/région/territoire. Car des salariés travaillent pendant les camps et ne peuvent pas gérer un surplus d'appel téléphonique.
- ✓ Un ordinateur, une imprimante et une connexion internet sont à votre disposition.
- ✓ En ce qui concerne les impressions, chaque groupe a la possibilité de faire des copies sur le Domaine. Afin qu'il n'y ait pas d'exagération, nous comptons une enveloppe d'une copie/enfant pour le camp (par exemple l'équipe d'encadrement d'une unité de 40 enfants peut faire 40 copies). Au delà, les copies seront facturées.

Article n°3 : la volonté d'être une école de démocratie.

En faisant le choix de relations égalitaires, en permettant à chacun avec ses droits et ses devoirs de participer à l'élaboration de projets communs et de prendre des responsabilités, en vivant la citoyenneté..

L'engagement dans les projets du centre :

Le centre de La Planche ne serait rien sans les personnes qui y viennent.

Aussi, nous proposons à celles-ci de laisser un peu d'elles mêmes à La Planche que ce soit par un échange d'idées, la participation à un chantier ou l'engagement dans le comité de pilotage du centre.

Pour les camps nous proposons une demi journée ou une journée de chantier de valorisation du centre par personne durant le séjour.

Nous acceptons également les foulards que nous installons dans la salle des conseils...

Les explorations et camp volant :

Pour les explorations ou camp volant, une copie des itinéraires et les contacts des lieux d'accueil seront confiés à l'équipe d'accueil du Domaine.

Article 4 : L'affirmation de la coéducation.

En s'éduquant réciproquement les uns par les autres, en éduquant en commun les filles et les garçons

Article 5 : notre engagement pour l'environnement.

En apprenant à connaître et à comprendre le monde, en agissant pour protéger et faire respecter équilibre et harmonie.

Les énergies

Il est important de lutter contre le gaspillage des énergies c'est pourquoi nous vous demandons d'être vigilant en :

- éteignant les lumières inutiles
- ne laissant pas couler l'eau inutilement
- n'organisant pas de batailles d'eau avec de l'eau potable

La préservation de l'eau potable

- ✓ Les produits d'hygiène et de nettoyage sont obligatoirement biodégradables (douches solaires, vaisselle en extérieur)

L'extérieur

De façon générale, les enfants, à l'intérieur ou à l'extérieur, seront sous la surveillance et la responsabilité exclusives des responsables du groupe.

Le matériel extérieur devra être remis en place si vous le déplacez.

La gestion des déchets

-Des poubelles sont mises à disposition pour les déchets à l'extérieur du domaine (**les poubelles qui sont situées dans le centre, près des bâtiments sont gérées et vidées par les groupes qui les utilisent**):

1. **Poubelles jaunes (cartons, plastiques, conserve) bac au niveau de la chaufferie**
2. **Poubelles bleues (déchets ménagers non recyclables) bac au niveau de la chaufferie**
3. **Compost en bois à droite pour les déchets organiques et ceux des toilettes sèches (sur chaque terrain)**
4. **Autres poubelles pour le verre Les bouteilles en verre doivent être déposées dans le bac à verre au village de VISCOMTAT (derrière l'épicerie du village ou à 500m au stade après la Miellerie)**

La consommation de cigarettes d'alcool et de drogue

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments. Des cendriers sont mis à disposition à l'extérieur (décret n°2006 – 1386 du 15 nov. 2006).

La consommation d'alcool est sous la responsabilité des équipes d'encadrement, l'état d'ivresse n'est pas toléré sur le site. En cas de non respect de cette règle la ou les personnes concernées pourraient être exclues.

L'utilisation de produit illicite dans l'établissement provoquera l'expulsion des consommateurs.

Signatures de la directrice, du directeur du séjour

Signatures de la directrice du centre

Consignes de départ des camps

Le bois :

- les croûtes/dosses sont rangées (pas jetées) sur le parking
- les perches sont rangées sur un des tas de perches (le long de la route pour le terrain du haut ou dans la descente vers le terrain du bas)

Un adulte reste sur la parking pour aider les jeunes à bien ranger

Le terrain :

- chaque trou effectué est rebouché
- les cailloux (tours de foyers) sont enlevés et posés en tas sur le parking

L'hygiène :

- les poubelles sont vidées, l'espace collectif de poubelles est rangé
- tous les déchets qui doivent aller en déchetterie repartent avec le camp (toiles de tentes, malles...)
- les poubelles de sciure sont remplies par vos soins
- un râteau est effectué sur votre lieu de camp

Le matériel :

- tout matériel emprunté au centre est rendu propre, sec et en bon état
- le matériel est rangé par vos soins là où l'équipe vous indique de le faire